



DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant, l'importateur ou tout autre responsable de la mise sur le marché :

DIFAC SAS
2, rue des hérons,
67960 ENTZHEIM
France

Déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Gant hiver, réf. THERMO -
EPI de catégorie II,

est conforme aux dispositions de la directive européenne 89/686/EEC et aux normes EN 420 :2003+A1 :2009, EN 388 :2016 et est identique au modèle ayant fait l'objet de l'attestation d'examen CE de type n°
0075/200/162/06/13/0505

délivrée par l'organisme notifié :

CTC (0075)

Paris Sc. T. Garn. – 4, rue Herm. Frenkel
69367 Lyon Cedex 07

Fait à Entzheim, le 27 novembre 2019,

Margaux Spielmann
Coordinatrice normes et qualité,